

2020_CT2_333

OBJET : Ressources – Finances – AVIS – Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision de l'opération d'investissement Acquisitions foncières du Territoire du Pays d'Aix et de son affectation

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean-David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 10 décembre 2020

02_1_16

■ **Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Acquisitions foncières du Territoire du Pays d'Aix et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 17 Décembre 2020

37

URBA 037-17/12/20 CM

■ **Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Acquisitions foncières du Territoire du Pays d'Aix et de son affectation**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Afin de limiter les crédits provisionnels relatifs aux acquisitions foncières constitués dans les différentes directions il a été créée en 2018 une opération Acquisitions foncières du territoire du Pays d'Aix qui centralise les crédits.

Dès confirmation de la décision de se porter acquéreur, la direction concernée préparera l'instruction du dossier, gèrera la procédure et préparera la délibération nécessaire à l'acquisition sur la base des crédits figurant sur la ligne globalisée.

Au vu des dossiers en cours il convient aujourd'hui d'augmenter de volume de ces crédits.

L'opération d'investissement Acquisitions foncières du territoire du Pays d'Aix d'un montant initial de 1 000 000 € T.T.C. doit être augmentée de + 10 000 000 € T.T.C. et ainsi porter le montant total de l'opération à 11 000 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° URB044-5175/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Acquisitions foncières du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 10 000 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI810AP Acquisitions foncières du Territoire du Pays d'Aix.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de + 10 000 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI810AP Acquisitions foncières du Territoire du Pays d'Aix.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI810AP Acquisitions foncières du Territoire du Pays d'Aix pour un montant + 10 000 000 euros T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

Montant initial de l'AP : 1 000 000 euros T.T.C. Révision de l'AP : + 10 000 000 euros T.T.C

Montant final de l'AP : 11 000 000 euros T.T.C

CP 2020 (BS compris) : 122 173.52 euros T.T.C.
CP 2022 : 5 000 000 euros T.T.C.

CP 2021 : 5 000 000 euros T.T.C
CP 2023 : 877 826.48 euros T.T.C

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Patrimoine et Politique immobilière

Christian AMIRATY

OBJET : Ressources – Finances – AVIS – Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision de l'opération d'investissement Acquisitions foncières du Territoire du Pays d'Aix et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	2
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

KLEIN Philippe

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

PETEL Anne-Laurence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 15 DÉC. 2020